



Centre social Albert Jacquard
113-115 rue Saint Gabriel 59800 LILLE
Tél : 03 20 51 90 47
www.csjacquard.fr

Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire

2025 / 2026

Règlement intérieur

NOTRE CONTACT

Centre social : **113-115 rue Saint Gabriel à Lille** 03 20 51 90 47
Notre Annexe Chats Perchés : **140 rue du Buisson à Lille** 03 20 55 63 98
E-mail : **contact@csjacquard.fr**

Nos réseaux sociaux :

Facebook : **Centre Social Albert Jacquard**

Instagram : **cs_albertjacquard lille**

Twitter : **cs_jacquard**

CALENDRIER INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS

Périscolaire 2025/2026 : écoles Jules Simon et Anatole France

Périodes du Périscolaire : Une semaine avant la date d'ouverture	Dates d'ouvertures des réservations : Le lundi
Du 01 Septembre au 17 Octobre 2025	Du 28/07/2025 au 10/10/2025
Du 03 Novembre au 19 Décembre 2025	Du 13/10/2025 au 13/12/2025
Du 05 Janvier au 13 Février 2026	Du 15/12/2025 au 07/02/2026
Du 02 Mars au 10 Avril 2026	Du 02/02/2026 au 04/04/2026
Du 27 Avril au 03 Juillet 2026	Du 30/03/2026 au 27/06/2026

Accueil des Mercredis Périscolaire 2025/2026

Périodes des Mercredis Périscolaire : Une semaine avant la date d'ouverture	Dates d'ouvertures des réservations : Le lundi
Du 03 Septembre au 15 Octobre 2025	Du 28/07/2025 au 08/10/2025
Du 05 Novembre au 17 Décembre 2025	Du 13/10/2025 au 03/12/2025
Du 07 Janvier au 11 Février 2026	Du 15/12/2025 au 28/01/2026
Du 04 Mars au 08 Avril 2026	Du 02/02/2026 au 01/04/2026
Du 23 Avril au 01 Juillet 2026	Du 30/03/2026 au 24/06/2026

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

Périodes des vacances scolaires « ALSH » Une semaine avant la date d'ouverture	Dates d'ouvertures des réservations : Le lundi
ALSH Automne 2025 Du lundi 20 Octobre au vendredi 31 Octobre 2025	Du 22/09/2025 au 11/10/2025
ALSH Fin d'Année 2025 / 2026 Du lundi 22 Décembre 2025 au 02 Janvier 2026	Du 24/11/2025 au 12/12/2025
ALSH Hiver 2026 Du lundi 16 Février au vendredi 27 Février 2026	Du 12/01/2026 au 06/02/2026
ALSH Printemps 2026 Du lundi 13 Avril au vendredi 24 Avril 2026	Du 16/03/2026 au 03/04/2026
ALSH ETE 2026 Du lundi 06 Juillet au 21 Août 2026	Du 01/06/2026 au 26/06/2026

Pont de l'Ascension 2026

Fin des cours : **mercredi 13 Mai 2026**
Jour de reprise : **lundi 18 Mai 2026**

Important : Vacances de fin d'année et Vacances d'été pour le mois d'Août uniquement au Centre Social Albert Jacquard 113/115 Rue St Gabriel Lille (Les chats perchés ferment durant ces dates)

1. Je fais ma demande d'inscription sur le portail famille. J'attends la validation de l'accueil
2. Je fais mes réservations à la date d'ouverture des réservations (voir tutoriel Portail Famille)

(Sans demande d'inscription = pas de réservation possible)

L'ALSH VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs (Accueil Collectif de Mineurs : ACM) (Vacances ALSH) est organisé par le centre social sur deux sites dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin :

- Centre Social Albert Jacquard : 113-115 rue Saint Gabriel 59800 Lille
- Annexe du Centre social : Les Chats Perchés : 140 rue du buisson 59800 Lille

Des animations, à la fois ludiques et éducatives, sont proposées tout au long de l'année avec la mise en place d'ateliers de découverte, des sorties et des séjours. Des projets sont également menés en collaboration avec les parents et différents partenaires. L'accueil de loisirs fonctionne pendant les petites et grandes vacances scolaires.

La réservation et le paiement des repas s'effectue auprès de la Ville de Lille, cellule PASS-ENFANT (CF. la page 4 , paragraphe c. de ce règlement intérieur « Restauration / cantine »)

Les horaires de l'accueil de loisirs durant les VACANCES SCOLAIRES :

Accueil relais Matin (facultatif)	8h30 à 9h00
Accueil journée obligatoire	9h00 à 17h00
Accueil relais Soir (facultatif)	17h00 à 18h30

L'Accueil Mercredis Périscolaire

Les deux lieux d'accueil possible :

- Centre Social Albert Jacquard : 113-115 rue Saint Gabriel 59800 Lille
- Annexe du Centre social : Les Chats Perchés : 140 rue du buisson 59800 Lille

Les horaires au forfait durant les mercredis périscolaires (demi-journée possible) :

Horaire Accueil	Matin de 08h30 à 13h30 (avec cantine obligatoire Ville de Lille)	Après-midi de 13h30 à 18h30
-----------------	--	--------------------------------

La réservation et le paiement des repas s'effectue auprès de la Ville de Lille, cellule PASS-ENFANT (CF. la page 4 , paragraphe c. de ce règlement intérieur « Restauration / cantine »)

L'Accueil Périscolaire (Garderie des écoles Jules Simon/Anatole France)

Lieu d'Accueil		
ANNEXE DES CHATS PERCHÉS : 140 rue du Buisson 59800 LILLE / 03 20 55 63 98		
Horaires		
Lundi,mardi, jeudi, vendredi	Matin de 7 h 30 à 8 h 30	Soir de 16 h 30 à 18 h 30

L'accueil périscolaire (Garderies) est organisé par notre centre social sur notre annexe « Les Chats Perchés ». Cet accueil est exclusivement mis en place pour les enfants scolarisés à l'école Jules Simon et Anatole France.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTION

a. Adhésion valable du 1er septembre au 31 août de l'année scolaire

Le centre social est une association. L'adhésion familiale est de **5 €** pour un quotient familial de moins de 700 € et de **10€** au-delà. Une contribution solidaire supplémentaire au choix est possible : soit 1€, 5€ ou montant libre.

b. Dossier d'inscription

Même pour un accueil occasionnel, un dossier doit être constitué. Il est essentiel à la communication entre le centre et la famille pour les données concernant l'enfant (coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence, problèmes de santé, régime alimentaire...).

L'inscription s'effectue exclusivement au siège du centre social 113 - 115 rue Saint Gabriel. Dès que votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez remplir ce dossier. Il est téléchargeable sur le site Internet du centre social : www.csjacquard.fr/inscriptions

c. Restauration / cantine

La réservation et le paiement des repas du midi s'effectuent auprès de la Ville de Lille (Mairie), par le dossier D.F.U , Cellule Pass-enfant : <https://espace-famille.lille.fr/> , par téléphone (03 20 49 51 51) ou par mail : passenfant@mairie-lille.fr .

d. Pièces complémentaires

Dans le cas où votre enfant n'est plus accepté à l'école pour diverses raisons, vous devez en informer le Centre Social. Lors d'une séparation ou d'un divorce, il faut nous fournir un exemplaire de la décision de justice concernant la garde des enfants.

LES RÈGLES À RESPECTER

a. Le respect des horaires

Les familles sont tenues de respecter les horaires d'accueil.

En cas de non-respect des horaires lors de la récupération de votre enfant un supplément de 4.80 € sera appliqué.

En cas de retard important, l'enfant sera confié au commissariat de police, le personnel ne pouvant en aucun cas prendre la responsabilité de garder ou de reconduire un enfant.

En cas de retards importants et répétés des parents, une exclusion temporaire pourra être prononcée.

Nous vous rappelons que les enfants doivent être déposés le matin avant 9h30 et l'après-midi avant 13h40. Seuls les enfants justifiant d'un rendez-vous médical en dehors de ces horaires seront accueillis.

b. Le respect des règles de vie

Les enfants sont tenus de se conduire correctement entre eux, vis-à-vis du personnel et du matériel. Le non-respect des règles élémentaires de discipline, de politesse ainsi que les manifestations répétées perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet d'un avertissement écrit à l'attention des parents pour une rencontre avec les responsables de ces temps d'accueil.

En cas de mise en danger ou de récurrence d'un comportement inapproprié, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Les enfants ne doivent pas détenir d'objets de valeur (bijoux, argent, vêtements, jeux, cartes Pokémon, etc...). En cas de vol ou perte, la responsabilité du centre social ne pourra pas être engagée.

L'accueil est placé sous la responsabilité du centre social et se déroule au sein des écoles (à l'annexe « Les Chats Perchés »). A ce titre, le principe de laïcité est respecté.

c. Autorisations écrites de départ et récupération des enfants

Seules les personnes autorisées dans le dossier d'inscription du centre social pourront récupérer les enfants. Une pièce d'identité sera exigée.

En cas de nouvelle demande d'autorisation pour récupérer l'enfant en cours d'année, une attestation écrite de la part des parents est exigée par mail à : **contact@csjacquard.fr**, en l'absence de celle-ci, nous ne pouvons pas laisser cette nouvelle personne récupérer votre enfant.

Les parents ayant inscrit leurs enfants en accueil périscolaire et reprenant néanmoins leur enfant à la sortie de l'école à 16h30, doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation et l'accueil à contact@csjacquard.fr / 03 20 51 90 47.

En cas de séparation, les deux parents restent titulaires de leur droit de garde tant qu'un juge aux affaires familiales n'a pas statué sur les conditions de garde légale et de prise en charge de l'enfant.

d. Droit à l'image

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être photographiés ou filmés en vue de publication ou diffusion sur nos réseaux sociaux et site internet, support imprimés. Les parents ne le souhaitant pas doivent l'indiquer au moment de l'inscription dans le dossier d'inscription.

INSCRIPTION, RÉSERVATION, ANNULATION, ABSENCE

a. L'inscription

Sans dossier d'inscription dûment enregistré, **aucune réservation ne sera possible**, l'enfant ne pourra pas être accueilli. Cette inscription doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire de septembre avant le 1^{er} août, afin de permettre la saisie du dossier.

La réactualisation des informations contenues dans le dossier est obligatoire, ce dernier comportant des données sanitaires et les coordonnées des parents indispensables à l'accueil des enfants.

Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, les parents **doivent obligatoirement informer** le centre social de tout changement en cours d'année scolaire et notamment d'adresses, de coordonnées téléphoniques et de modification du droit de garde.

Nous attirons votre attention, pour les inscriptions en ligne, votre adresse mail est le seul lien avec le centre social. En cas de changement, il est dans votre intérêt d'en informer l'accueil.

CAF PRO : Le centre social à accès au service CAF PRO, il s'agit d'**un service de consultation des dossiers allocataires à destination des partenaires et pour un usage strictement professionnel**. Une convention est signée entre le centre social et CAF du nord.

Cet accès permet au centre social de déclarer des données en ligne, autonomiser les contrôles de cohérence (fiabilisation des données transmises) mais aussi de calculer en temps réel le montant de la prestation de service en vérifiant toute modification du quotient familial (à la hausse ou à la baisse) non renseignés dans les délais par les adhérents.

Vous pouvez à tout moment vérifier vos données (inscription, réservation...) sur le **Portail Famille** sur le site Internet du centre social.

Certains mails du centre social atterrissent dans les SPAMS. Merci de vérifier régulièrement.

b. Réservations

Une fois l'enfant inscrit par le dossier d'inscription, plusieurs solutions s'offrent aux parents pour réserver :

- soit directement en ligne via le **Portail Famille** sur le site Internet ;
- soit auprès de l'accueil au centre social aux heures d'ouverture.

Le nombre de places disponibles est déterminé par un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la CAF et de la PMI. L'encadrement est adapté en conséquence. Les réservations sont possibles en fonction des places disponibles.

Les réservations se font par périodes afin de faciliter l'organisation de chacun et d'offrir un meilleur service aux familles.

Les réservations des enfants pour le groupe de 2 ans sont réservées aux enfants en première année scolaire ayant 2 ans. **Les enfants de 3 ans et plus** qui sont en 1^{ère} ou deuxième année scolaire doivent être inscrits dans le groupe des 3/5 ans.

Il est possible d'inscrire son enfant dès l'ouverture des périodes de réservations (**voir page 8**). **Attention certains mails vont directement dans les spams, veuillez vérifier régulièrement.**

Le règlement doit se faire dans les 7 jours, en cas de non règlement toutes vos réservations seront annulées.

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil Périscolaire et les mercredis périscolaire nous ne pouvons l'accueillir.

Pour une réservation de dernière minute, **il faut faire** une demande par mail : contact@csjacquard.fr **avant 14h00 pour un créneau le lendemain matin ou avant 10h00 pour l'accueil du soir en fonction des places disponibles.**

c. Annulation

Pour les mercredis périscolaires et le périscolaire (garderie matin et soir), **l'annulation de créneaux doit se faire au minimum 7 jours calendaires avant sur le Portail Famille.** Les réservations annulées font l'objet d'un avoir.

Une période de vacances réservée ne peut être annulée, ni modifiable.

En cas de maladie de l'enfant, l'annulation reste possible avec un justificatif (certificat médical) déposé à l'accueil du centre social **dans les 48h** ou par mail : contact@csjacquard.fr

d. Absence

Toute absence non justifiée dans un délai de 48h sera facturée.

FACTURATION

a. Facture

Concernant la facturation, la facturation sera établie sur la base des réservations :

Réservation payée = prestation facturée.

Tout forfait entamé est dû, les factures doivent être réglées dans les 7 jours suivant les réservations.

Sur demande (par e-mail), la facture ou le reçu de paiement vous sera envoyée par e-mail. Vous pouvez nous demander par e-mail : L'attestation de frais de garde de l'année écoulée, lors de votre déclaration d'impôt.

Pour les familles séparées ou divorcées, si vous souhaitez une facture à votre nom, un dossier d'inscription par adulte doit être enregistré au centre social.

Les demandes de régularisation ne peuvent être prises en compte que pour l'année scolaire en cours. En cas de changement de Quotient Familial en cours d'année, il ne peut y avoir de rétroactivité sur les factures déjà émises.

b. Pointage

Sur notre portail Famille, Légende : **AR** = Annulation Réserve (Sans frais) / **AB** = Absence Facturée ou Heure d'arrivée/départ de votre enfant. La case Hachurée signifie que c'est non annulable. **Case verte** = réservation validée, **case orange** = Liste d'attente (non inscrit)

Légende

Case Libre	Demande de réservation	Demande de réservation envoyée	Demande de réservation en liste d'attente	Présence (Non modifiable)	Pointage facturé (Non modifiable)
Réservation validée	Demande d'annulation	Demande d'annulation envoyée	Demande d'annulation (liste d'attente)	Absence (Non modifiable)	Demande de réservation à annuler
Réservation (Non modifiable)	Réservation en liste d'attente (Non modifiable)				

c. Moyens de paiement

Les Chèques ANCV sont acceptés – Espèces – Chèques (à l'accueil du centre social) ou en ligne par carte bancaire via le Portail Famille, l'adhésion au centre est payable uniquement en chèque ou espèces.

BESOINS SPÉCIFIQUES

a. Projet d'accueil individualisé

Aucune adaptation alimentaire ne sera faite sans PAI. Aucun traitement médical ne sera administré sans PAI.

Le PAI doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire et actualisé en cours d'année si besoin.

Si le médecin a fourni un protocole d'urgence, il faut impérativement l'expliquer et le fournir à la direction du secteur. Il doit être joint au PAI.

b. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Afin de faciliter cet accueil, le centre social définit les besoins d'accompagnement en lien avec la famille et, si nécessaire, en lien avec l'école.

CONDUITE TENUE EN CAS D'ACCIDENT

Le personnel du centre social est habilité à apporter des soins simples (pansements...). Les parents sont informés de ces incidents par l'équipe d'animation.

En cas d'accident plus grave, l'équipe d'animation n'est pas habilitée à effectuer des actes médicaux. Les services médicaux (pompiers, SAMU) sont alertés aussitôt et l'équipe d'animation prévient les parents. En cas d'absence des parents, ou s'ils ne peuvent se déplacer, un responsable accompagnera votre enfant au centre hospitalier.

TARIF / PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarification PÉRISCOLAIRE (garderie) (des écoles Jules Simon et Anatole France Lille)			
Quotient Familial	Forfait Matin 7h30 à 8h30	Forfait Soir 16h30 à 18h30	Forfait Matin et Soir
0 à 369	0,22 €	0,44 €	0,66 €
370 à 499	0,30 €	0,60 €	0,90 €
500 à 699	0,50 €	1,00 €	1,50 €
700 à 799	1.08 €	2.16 €	3.24 €
800 à 950	1,36 €	2,72 €	4.08 €
951 à 1249	1,64 €	3,28 €	4,92 €
1 250 à 1551	1,94 €	3,88 €	5,82 €
1 552 et 1 999	2,20 €	4,40 €	6,60 €
2 000 et 2 999	2,30 €	4,60 €	6,90 €
3 000 et 99 999	2,40 €	4,80 €	7,20 €
EXTRA MUROS	2,76 €	5,52 €	8,28 €

Par décision du Conseil d'Administration du 11 Avril 2023, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

Tarification MERCREDIS PÉRISCOLAIRE	
Quotient Familial	Forfait Demi-journée De 8h30 à 13h30 et/ou de 13h30 à 18h30
0 à 369	1.10 €
370 à 499	1,55 €
500 à 699	2.48€
700 à 799	2,74 €
800 à 950	3,81 €
951 à 1249	4,92 €
1 250 à 1551	5,48 €
1 552 et 1 999	6,56 €
2 000 et 2 999	6,80 €
3 000 et 99 999	7,03 €
EXTRA MUROS	8,08 €

Horaires du mercredi : 08H30 à 13h30 / 13h30 à 18h30 (réservation en demi-journée possible)
Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 11 Avril 2023, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

Tarification VACANCES SCOLAIRES			
Quotient Familial	Accueil Relais 8h30 à 9h00	Forfait à la journée 9h-17h	Accueil Relais 17h00 à 18h30
0 à 369	0,11 €	1,76 €	0,33 €
370 à 499	0,15 €	2,48 €	0,45 €
500 à 699	0,25 €	3,98 €	0,75 €
700 à 799	0,54 €	4,39 €	1,62 €
800 à 950	0,68 €	6,09 €	2,04 €
951 à 1249	0,82 €	7,82 €	2,46 €
1 250 à 1551	0,97 €	8,78 €	2,91 €
1 552 et 1 999	1,10 €	10,50 €	3,30 €
2 000 et 2 999	1,15 €	10,87 €	3,45 €
3 000 et 99 999	1,20 €	11,25 €	3,60 €
EXTRA MUROS	1,38 €	12,94 €	4,14 €

Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 11 Avril 2023, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

LA PAGE 11

est à

NOUS RETOURNER COMPLÉTÉE ET SIGNÉE

MERCI



113-115, rue Saint Gabriel

59800 LILLE

Tél : 03 20 51 90 47

www.csjacquard.fr

Accueil de Loisirs et Accueil Péri-scolaire 2025 / 2026

Rappel des Règles de fonctionnement

- Vous confirmez avoir pris connaissance du règlement intérieur 2025-2026
- Vous avez pris connaissance de la grille tarifaire. Le tarif est en forfait pour le péri-scolaire
- En cas de retard, un supplément de **4.80 €** sera appliqué.
- Le règlement des réservations doit se faire **dans les 7 jours**, sinon toutes les réservations seront **annulées**
- L'annulation de créneaux doit se faire **au minimum 7 jours calendaires** avant sur le Portail Famille
- **Aucune annulation** ni modification n'est possible sur **une période de vacances scolaires**
- L'accès au Portail Famille sera **bloqué** si vous **n'êtes pas à jour dans vos paiements**
- Veuillez noter que le règlement intérieur est susceptible d'être modifié, le cas échéant vous serez informé en amont de toutes modifications.
- Pour bénéficier d'un **avoir**, le **certificat médical** est à déposer à l'accueil ou envoyer par mail à l'adresse contact@csjacquard.fr **dans les 48h de l'absence**

.....
Nom (Parent) :

Prénom :

Fait à :

Date :/...../.....

Signature (avec la mention lu et approuvé) :